



## Vente terrain dans succession

Par **Huneau Isabelle**, le **21/11/2017** à **08:25**

Bonjour

Mon père est décédé l'année dernière et mes parents ont un bien immobilier d'une valeur de 1000 € (terrain agricole). Mon frère souhaite devenir acquéreur de celui-ci. Doit on passer par le notaire et quels sont les frais pour la vente de ce terrain.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **youris**, le **21/11/2017** à **10:25**

bonjour,

tout modification de propriété d'un bien immobilier nécessite une mutation immobilière par un acte authentique généralement établi par un notaire.

il existe des frais réduits pour les parcelles de faible valeur (loi macron ?), mais du coup cela n'intéresse guère les notaires d'établir de tels actes.

salutations

Par **Huneau Isabelle**, le **21/11/2017** à **11:49**

Bonjour Youris

Si les notaires ne veulent pas faire ce genre d'actes alors qui ? sinon ils sont obligés ?

Salutations

Par **youris**, le **21/11/2017** à **15:10**

je n'ai pas écrit que les notaires ne voulaient pas faire ce type d'acte mais que cela ne les intéressaient guère.